

S.C.P.
Véronique SILCRET
Yves JEZEQUEL
Luc SIRI

Huissiers de Justice associés
28 Rue de Neuville
BP 501

77304 Fontainebleau Cedex

☎ : 01 64 22 23 20

☎ : 01 64 22 76 40

✉ : contact@hdj77.fr

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
IBAN N°: FR 49 40031 00001 0000306455C 37



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

EXPEDITION

COÛT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	220,94
Honoraires (Art L444-1) émolument complémentaire art A 444-18 C Com	75,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	303,61
TVA (20,00 %)	60,72
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
Total TTC	379,22

Acte soumis à la taxe



Références : 24948
PVSIMDESC

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION D'IMMEUBLE

LE : MARDI DOUZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF

A LA DEMANDE DE :

La société dénommée CREDIT LOGEMENT, société anonyme au capital de 1 253 974 758,25 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B302493275, dont le siège social est sis 50 Boulevard Sébastopol à (75003) PARIS 3ÈME

Ayant pour avocat postulant de Maître Aurélie PAUCK, avocat au barreau de FONTAINEBLEAU, exerçant 160 rue Grande, 77300 FONTAINEBLEAU.

Et ayant pour avocat plaidant de Maître Guillaume MEAR, avocat au barreau de MELUN, associé de la Société Civile Professionnelle d'Avocats MALPEL & ASSOCIES, exerçant 21 avenue Thiers, 77008 MELUN Cedex.

Lesquels m'ont exposé :

Que le requérant poursuit l'exécution par voie de saisie immobilière à l'encontre de Monsieur NAUGUET Philippe (demeurant 49 rue Paul Jozon - 77140 - NEMOURS), sur un bien immobilier sis 8 rue de la Brunette - 77140 - NEMOURS, dont il est propriétaire.

Qu'il me requiert dans le cadre de la procédure diligentée de procéder au descriptif du bien en question, à l'établissement des différents diagnostics techniques, aux vérifications relatives à l'assainissement ainsi qu'au métrage du bien susmentionné.

Agissant en vertu :

- De la copie exécutoire d'un jugement rendu le 07 février 2018 par le tribunal de Grande Instance de FONTAINEBLEAU, signifié le 20 février 2018 à Monsieur NAUGUET
- D'un commandement de payer valant saisie signifié le 15 janvier 2019 à Monsieur NAUGUET
- Des articles R 322.1, R 322.2 et R 322.3 du code des procédures civiles d'exécution

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Yves JEZEQUEL huissier de justice associé membre de la S.C.P. Véronique SILCRET - Yves JEZEQUEL et Luc SIRI, Huissiers de justice associés à la Résidence de FONTAINEBLEAU (77300), y demeurant 28 rue de Neuville, soussigné,

Me suis transporté ce jour au 8 rue de la Brunette - 77140 - NEMOURS où là étant j'ai dressé le présent descriptif en présence de :

- Monsieur BERTHEL en charge des vérifications relatives à l'assainissement
- Monsieur et Madame VERDIER - Cabinet AGENDA DIAGNOSTICS

Deux clés m'ont été remises par l'agence immobilière COTE PARTICULIERS sise à NEMOURS (77140), chargée par Monsieur NAUGUET de vendre le bien - par ailleurs Monsieur NAUGUET ne s'oppose pas aux opérations.

Le bien visé consiste en une maison de ville - actuellement inoccupée - sans jardin ni cave.

Il n'y a ni gaz, ni électricité.

Distribution des pièces :

En rez de chaussée :

Porte d'accès en bois avec imposte au-dessus donnant sur un petit couloir.

Une autre porte vitrée à gauche donnant sur le séjour.

Entre les deux portes, une petite cuisine.

Un escalier en bois au bout du séjour permettant l'accès au 1^{er} étage.

Premier étage :

Une pièce d'eau avec lavabo, bidet et sanitaires - une autre pièce d'eau à côté à sa droite avec baignoire – une chambre à suivre – depuis le palier, un autre escalier menant au second étage.

Deuxième étage :

Palier – deux chambres communicantes.

Le couloir d'entrée a un sol carrelé – mur en pierres à droite et cloison en placo-plâtre à gauche.

Au fond du couloir, une porte accordéon donnant sur un réduit lambrissé et carrelé au sol.

Dans ce couloir, dégagements muraux à droite où se trouvent un compteur et disjoncteur et une chaudière.

Dalles de polystyrène au plafond.

A gauche une petite cuisine avec une porte vitrée d'accès – sol carrelé – murs en partie revêtus de faïence et de peinture – plafond peint - éléments de cuisine (placards) – évier – plaque gaz et four - une petite fenêtre donnant sur rue.

Accès au séjour sur la gauche de cette cuisine : sol carrelé – murs peints – plafond peint - une fenêtre dont les boiseries sont vernies – vitrage intact – volets en bois - un radiateur – compteur d'eau en dessous – une porte vitrée sur rue.

Un escalier dont les murs sont revêtus de fibre de verre - petit palier carrelé – murs et plafond peints.

Une première pièce d'eau avec porte accordéon – sol carrelé – les murs sont également carrelés sur une certaine hauteur et papier peint au-dessus - le plafond est peint en mauvais état - le mur du fond est ouvert en hauteur avant plafond, donnant sur une autre pièce - wc – bidet – lavabo (cassé) – étagères.

Vieille porte en bois, donnant sur la deuxième pièce d'eau : sol carrelé – murs et plafond peints – pourtour de la baignoire carrelé – un radiateur - une fenêtre boiseries vernies – simple vitrage – entourage lambrissé – volets en bois.

Au bout du palier à droite, une porte ancienne en bois donnant sur une chambre : parquet au sol – papiers peints aux murs – fibre de verre au plafond – deux penderies avec portes accordéons – un radiateur - une fenêtre boiseries vernies – simple vitrage – entourage lambrissé – volets en bois – présence d'une cheminée marbre avec tablier descendu.

Depuis le palier du 1^{er} étage : une porte avec oculus donnant sur l'escalier d'accès du deuxième étage - escalier en bois – murs peints – un convecteur usagé - une petite fenêtre à un vantail.

Un palier avec parquet au sol – murs et plafond peints – trois placards – un vasistas.

Deux chambres communicantes avec parquet au sol – un radiateur dans chacune des chambres et une fenêtre simple vitrage donnant sur la rue dans chacune – poutres apparentes dans les deux chambres.

Le bien se situe dans une rue majoritairement résidentielle située à quelques dizaines de mètres de la rue de PARIS (soit la rue principale et traversante de la ville).

Présence d'un garage automobile juste à gauche de la maison.

La rue de la Brunette est située à proximité de l'entrée nord de NEMOURS (soit en venant de FONTAINEBLEAU).

La façade est crépie – toiture en tuiles plates – une souche de cheminée en briquettes sur la gauche - une antenne râteau.

L'attestation de surface habitable a été établie par le Cabinet AGENDA DIAGNOSTICS et fait état d'une surface habitable de **81.97 m2**.

Cette attestation sera jointe audit procès-verbal.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré (remettant les clés à l'agence immobilière). Des photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 12/02/2019 à 14 H 45, pour se terminer le 12/02/2019 à 16 H 00, pour une durée de 1 h 15 .

Cout : trois cent soixante-dix-neuf euros et vingt-deux centimes

Maitre Yves JEZEQUEL





CABINET AGENDA SBV. EXPERTISES

18 Domaine du Bois de la Garenne
77760 ACHERES-LA FORET
Tél : 01.60.55.09.39
cabinet.verdier@orange.fr

Mr PHILIPPE NAUGUET

Dossier N° 2019-02-021 #SU

Attestation de surface habitable

Désignation de l'immeuble

Adresse : 8 RUE DE LA BRUNETTE
77140 NEMOURS

Référence cadastrale : AY / 180

Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : R+2

Nature de l'immeuble : Maison individuelle

Étendue de la prestation : Parties Privatives

Destination des locaux : Habitation

Date permis de construire : Antérieur à 1949



Désignation du propriétaire

Propriétaire : MR PHILIPPE NAUGUET – 49 RUE PAUL JOZON 77140 NEMOURS

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre : Avocat - SCP MALPEL ET ASSOCIES 160 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU

Identification : SCP MALPEL ET ASSOCIES – 160 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU

Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : Bruno VERDIER

Cabinet de diagnostics : CABINET AGENDA SBV. EXPERTISES
18 Domaine du Bois de la Garenne – 77760 ACHERES-LA FORET
N° SIRET : 498 803 923 00016

Compagnie d'assurance : ALLIANZ N° de police : 49.366.477 Validité : 01/01/2019 au 31/12/2019

Réalisation de la mission

N° de dossier : 2019-02-021 #SU

Ordre de mission du : 12/02/2019

Document(s) fourni(s) : Aucun

Commentaires : Néant

Cadre réglementaire

- Article R111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

Nota : L'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SARL au capital de 5.000 € – SIRET : 498 803 923 00016 – APE : 7120B





Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°146953

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

SBV EXPERTISES
Bruno & Sophie VERDIER
 18 Domaine du Bois de la Garenne
 77760 ACHERES-LA-FORET

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil.

(Amiante AVEC mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Elat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Elat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Elat des Risques et Pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic mètreage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Elat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Rénovation Energétique

Assainissement autonome

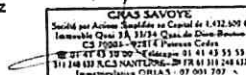
Assainissement collectif

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

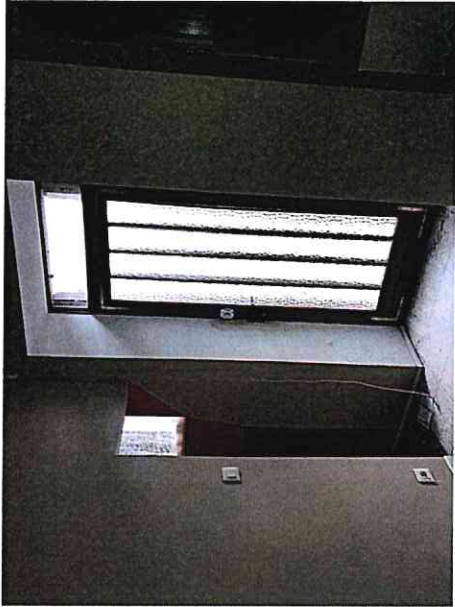
Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

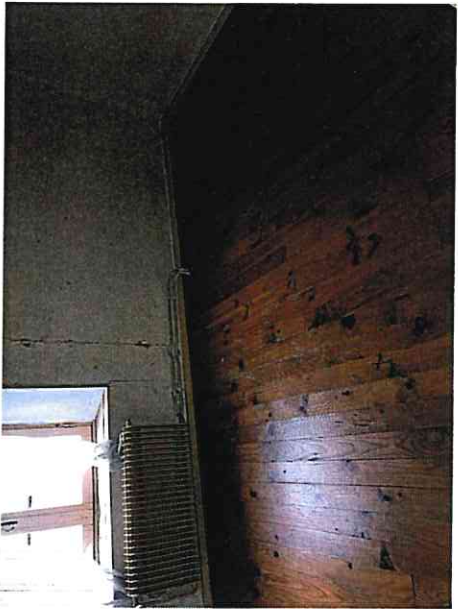
Etablie à La Défense, le 20 décembre 2018, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre







BS-300-6AT

8

8

